

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

2021 : UNE ANNÉE QUI DEMEURE MARQUÉE PAR LA NÉCESSITÉ DE FAIRE (RE)CONNAÎTRE LA PROFESSION

► EN INTERSYNDICALE

- ✓ Diffusion de communiqués de presse pour faire connaître le rôle des PSAD
- ✓ Plusieurs échanges avec les journalistes

► ACTIONS UPSADI

- ✓ Rappel des efforts fournis par le secteur durant la crise sanitaire et de la situation économique extrêmement précaire de certaines entreprises
- ✓ Gel de toutes les baisses tarifaires 2021
- ✓ Fixation d'objectifs raisonnables dans le cadre du PLFSS 2022
- ✓ Donner enfin le coup d'envoi aux travaux sur le statut des prestataires

► MAIS LES PSAD DEMEURENT ABSENTS DE TOUT TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE...

QUELQUES AVANCÉES « DE FORME » AU PLAN INSTITUTIONNEL

► CABINET D'OLIVIER VERAN

- ✓ Un accès « facilité » au Cabinet du Ministre et des échanges réguliers

► DÉMARRAGE D'ÉCHANGES AVEC LA DGOS, « TUTELLE » SUPPOSÉE DES PSAD

- ✓ Une administration qui ne connaît pas le secteur, avec une faible marge de manoeuvre
- ✓ Des portes ouvertes : redéfinition des missions des PSAD, ouverture de discussions sur de nouvelles missions ? (TPN, dialyse, liste des molécules rétrocédables...)

► COMITÉ D'INTERFACE DE LA CNEDIMTS (HAS)

- ✓ L'UPSADI rejoint ce comité d'interface dont la composition n'avait pas évolué depuis 2015
- ✓ Le règlement intérieur de la commission évolue de manière à intégrer la prestation
- ✓ Des portes ouvertes vers une meilleure valorisation des prestations ?

UN REcul SUR D'AUTRES ASPECTS, FACE À DES ADMINISTRATIONS DÉCONNECTÉES DE LA RÉALITÉ DES ENTREPRISES

► DES RELATIONS CONVENTIONNELLES QUI S'APPAUVRISSENT AVEC LE CEPS

- ✓ Une administration dont le pouvoir diminue et qui exécute sans laisser de place à la concertation
 - le caractère laborieux des travaux (charte de la visite médicale), aboutissant dans l'urgence et la brutalité pour atteindre les objectifs (PPC, Diabeloop)
 - L'absence de discussion de fonds sur des nomenclatures au profit de baisses tarifaires sèches
- ✓ Les négociations sur l'accord cadre sont au point mort
- ✓ Une stratégie de division des acteurs

► UNE DSS TOUTE PUISSANTE QUI FIXE LES OBJECTIFS D'ÉCONOMIES

- ✓ Une institution peu ouverte aux échanges avec les PSAD
- ✓ La DSS fixe les objectifs d'économies du PLFSS qui demeurent inchangés quel que soit le contexte (150 M€ depuis 3 ans)

► PPC : DES MOIS DE MOBILISATION

- ✓ Plusieurs mois de négociations avec le CEPS qui ambitionnait de réaliser une part importante des économies 2021 sur la PPC
- ✓ Différentes actions UPSADI et en intersyndicale
- ✓ Passage en force du CEPS pendant l'été 2021 : parution de la décision le 13 août pour une entrée en vigueur d'une baisse de l'ordre de 11% sur l'ensemble des forfaits
- ✓ L'UPSADI dépose un recours au Conseil d'Etat avec la FEDEPSAD et le SNADOM

- A CE JOUR -

- ➡ *La notion d'urgence n'est pas retenue par le Conseil d'Etat ni le caractère disproportionné et dangereux. Le Conseil d'Etat nous donne raison sur l'un des aspects : la baisse temporaire de septembre 2021 à février 2022 (7.8M€)*
- ➡ *L'intersyndicale a saisi le CEPS pour connaître les modalités de restitution*

► CRISE PHILIPS

- ✓ Un rappel de sécurité portant sur plusieurs centaines de milliers de machines dont 370 000 PPC
- ✓ Nombreuses réunions avec l'ANSM, les sociétés savantes et Auditions de Philips
- ✓ Rédaction de compte rendus et d'informations adhérents... face à une absence d'information de Philips

A CE JOUR -

- ➡ *L'ANSM a pris une DPS fixant des objectifs à Philips (remplacement de 75% des appareils avant fin juin 2022 et 100% d'ici fin décembre 2022)*
- ➡ *Une étude épidémiologique devra être mise en œuvre par le fabricant, dont les résultats préliminaires devront être transmis à l'Agence d'ici un an.*
- ➡ *L'UPSADI a communiqué vers ses adhérents à l'attention des patients et a traité de nombreuses demandes*

► REFONTE DE LA NOMENCLATURE VPH

- ✓ De très nombreux travaux menés en intersyndicale et avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) sur le projet de refonte de la nomenclature fauteuil roulant
- ✓ Publication d'un avis de projet en septembre 2021 ne tenant nullement compte de nos craintes (mise en place de la LLD, parcours d'acquisition alourdi...)
- ✓ Audition à l'automne auprès de la Haute Autorité de Santé (HAS), au cours de laquelle nous avons à nouveau énoncé nos observations.
- ✓ Mobilisation de l'UPSADI auprès des parlementaires et diffusion d'un courrier type aux adhérents

- A CE JOUR -

- ➡ *Les travaux sont en suspend : projet désavoué par la Ministre lors du Comité de pilotage de février 2022 et avis mesuré rendu par la HAS en mai 2022*
- ➡ *Le projet de référencement sélectif est également en suspend*
- ➡ *Travaux engagés par la DSS sur la plateforme Eco DM*

SUJET 2022 -

► FIN DU MORATOIRE SUR LES ORTHESES DE SERIE

- ✓ Décision du Conseil d'Etat enjoignant la CNAM à mettre en œuvre des mesures permettant de mettre fin à la prise en charge des orthèses délivrées par des entreprises ne disposant pas des titres de compétence requis.
- ✓ Au 1er septembre, les demandes de prise en charge d'orthèses via des professionnels non « habilités » seront refusées

- A CE JOUR -

- ➡ *Une réunion à venir avec la CNAM afin d'identifier les modalités pratiques de mise en conformité*

► UNE MOBILISATION PORTEUSE D'AVANCÉES

- ✓ Projet d'avis de projet (DSS) : suppression du forfait de suivi pour toutes les perfusions par diffuseur ainsi que toute prise en charge lorsque le produit est rempli et posé en établissement de santé
- ✓ Suite à l'active mobilisation de l'UPSADI (rédaction d'un manifeste, mise en ligne d'une pétition et nombreux échanges avec la DSS), la DSS finira par publier en novembre 2021 un arrêté tenant compte des observations de l'UPSADI (entrée en vigueur au 1er février 2022)

► LA PERFUSION DANS LA LIGNE DE MIRE DU CEPS DEPUIS 2021

- ✓ En, Mai 2021 publication par le CEPS d'un avis de projet de modification des tarifs de la perfusion pour réaliser 30 M€ d'économies. Suite à la mobilisation intersyndicale, le projet s'enlise...

- A CE JOUR -

- ✓ Janvier 2022= nouveau projet de baisse à échéance 1er mars 2022. L'intersyndicale se fissure : l'UPSADI rejette tout nouveau projet de baisse tandis que les autres syndicats sont prêts à accepter des baisses minorées ou remaniées
- ✓ Mai 2022 = nouvelle proposition du CEPS à échéance 1er juillet 2022 (objectif : 8 M€ d'économies). L'ensemble des syndicats rejoint finalement l'UPSADI et rejette la proposition du CEPS . L'UPSADI réaffirme sa position : demande un moratoire au 1er Ministre et sollicite une audition auprès du Comité

➡ *La baisse n'entrera pas en vigueur au 1er juillet mais pas de visibilité à ce stade.*

CERTIFICATION OBLIGATOIRE HAS

► 2021 : LA HAS SE MET AU TRAVAIL... ET L'UPSADI AUSSI !

- ✓ Publication de la note de cadrage de la HAS en septembre, à l'issue de visites d'entreprises (2 pour l'UPSADI)
- ✓ Le comité d'écriture du référentiel se réunit entre Décembre 2021 et mars 2022, et nécessite, de la part de l'UPSADI un important investissement

- A CE JOUR -

- ✓ Le 2e comité responsable des règles d'audit devrait rendre ses travaux en septembre, date à partir de laquelle le référentiel devrait être testé.
- ➡ *Objectif : publication du référentiel en décembre 2022, premières certifications en juillet 2023*

- SUJET 2022 -

► UN PRE REQUIS A LA CERTIFICATION

- ✓ Texte paru au journal officiel du 4 mars 2022, après des mois de discussions erratiques et infructueuses avec le CEPS.
- ✓ L'UPSADI non signataire, alors que ses homologues si.
- ✓ Ces obligations déjà requises mais non formellement encadrées feront également l'objet d'un référentiel et rentreront dans le périmètre de la Certification obligatoire .

► DIFFERENTS AXES

- ✓ Modalités de visites aux prescripteurs (nombre, information...)
- ✓ Formations, communication, gestion documentaire
- ✓ ...

➡ *Une plateforme déclarative sera mise en place. Dans l'intervalle, les entreprises doivent mettre en place des éléments de traçabilité des visites organisées auprès des prescripteurs*

L'UPSADI DE PLUS EN PLUS REPRESENTATIVE

► REPRESENTATIVITE PATRONALE : UNE ÉTAPE DE PLUS FRANCHIE

- ✓ A l'issue de la nouvelle campagne de mesure de la représentativité patronale, l'UPSADI est reconnue représentative, via un arrêté paru en octobre 2021.
- ✓ L'UPSADI est le 3e syndicat représentatif du secteur (chiffres 2019)
- ✓ L'UPSADI participe depuis décembre aux discussions de branche

► POURSUITE DE LA PROGRESSION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2021

- ✓ L'UPSADI compte désormais plus de 450 adhérents, avec l'arrivée de structures de profils variés
- ✓ Elle est devenue le 2e syndicat du secteur tant en nombre de sociétés qu'en part de chiffre d'affaires

COMMUNICATION INTERNE & EXTERNE

► COMMUNICATION ET ACTIONS ADHÉRENTS

- ✓ Plus de 40 newsletters ou infos diffusées en 2021
- ✓ Organisation de webinaires
 - Qualité
 - MDR
 - Métiers : perfusion, MAD...

► COMMUNICATION EXTERNE

- ✓ Diffusion de communiqués de presse
- ✓ Publication de lettres ouvertes dans la presse
- ✓ Rédaction d'un manifeste et mise en ligne de pétitions pour défendre la profession

► COOPERATION AVEC LA FONDAPOL et ASTERES

- ✓ Initiation par l'UPSADI d'un Travail avec le think-tank FONDAPOL (Fondation pour l'innovation politique) et le cabinet ASTERES visant à l'élaboration d'une note sur notre secteur
 - ✓ Diffusion sous format papier à plus de 5 000 décideurs nationaux et locaux, ainsi qu'aux équipes de campagne
- ➡ ***Il s'agit du premier rapport (objectif) réalisé par un organisme indépendant sur notre secteur d'activité***



► ENGAGEMENT D'UNE COOPERATION AVEC LE SYNERPA

- ✓ Une ambition : profiter de la force de frappe et des méthodes aguerries d'un syndicat rompu aux relations institutionnelles qui a su faire ses preuves
- ✓ Un objectif : acquérir une méthodologie et profiter du carnet d'adresses du syndicat, notamment auprès de la DSS

- A CE JOUR -

➡ *En raison de la crise traversée actuellement par le secteur des EHPAD, la coopération a été suspendue*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Approbation ?

RAPPORT FINANCIER 2021

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En euros	2020	2021
ACTIF		
Actif circulant	236 465	314 001
Créances	27 650	41 950
Autres		1 244
Banques	208 815	270 807
Total actif	236 465	314 001
PASSIF		
Capitaux propres	132 631	162 054
Report à nouveau	85 808	132 631
Résultat	46 823	29 423
Dettes	103 834	151 947
Fournisseurs	54 931	114 158
Dettes fiscales et sociales	44 216	35 380
Autres dettes	4 687	2 409
Total passif	236 465	314 001

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

	En euros	2020	2021	Ecart	Ecart en %
Production vendue		300 200	311 600	11 400	3,8
Chiffre d'affaires net		300 200	311 600	11 400	3,8
Total produits d'exploitation		300 200	311 600	11 400	3,8
Achats et charges externes		123 912	147 991	24 079	19,4
Impôts et taxes assimilées		594	609	15	2,5
Salaires et charges		128 865	133 576	4 711	3,7
Autres charges		6	0	-6	-100,0
Total charges d'exploitation		253 377	282 176	28 799	11,4
Résultat d'exploitation		46 823	29 423	-17 400	-37,2
Résultat courant avant impôts		46 823	29 423	-17 400	-37,2
Total des produits		300 200	311 600	11 400	3,8
Total des charges		253 377	282 176	28 799	11,4
Résultat net		46 823	29 424	-17 399	-37,2